Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle

Paris, le 05 mars 2026

Objet : Appel à candidatures pour la formation de branche *« Prévention des situations de harcèlement moral, sexiste et sexuel dans les entreprises »*

Madame, Monsieur,

La Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la Branche Professionnelle des Entreprises d'Architecture a pour mission de mener des actions au bénéfice des entreprises relevant du champ d'application de la Convention Collective Nationale des Entreprises d'Architecture en matière de formation professionnelle, de développement des compétences et de suivi de l'emploi.

Afin de répondre aux besoins exprimés par les entreprises de la Branche, la CPNEFP a engagé un travail autour du développement d'un dispositif de formation continue. Cet effort se traduit par le financement d'actions de formation dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la QVCT.

A ce titre, la CPNEFP cherche à identifier un organisme partenaire pour le déploiement d'une formation portant sur la prévention des situations de harcèlement moral, sexiste et sexuel dans les entreprises. Une convention sera établie entre la CPNEFP et l'organisme de formation sélectionné, d'une durée d'un an, renouvelable deux fois sous conditions.

Dans ce cadre, la CPNEFP vous sollicite pour vous proposer de répondre à un appel à candidatures. Pour plus de précisions sur les termes de cette procédure et les missions associées à la mise en œuvre de cette formation, la CPNEFP met à votre disposition un cahier des charges que vous trouverez joint au présent courrier.

Nous vous invitons à en prendre connaissance et à nous faire part de votre éventuel intérêt à candidater par mail, à l'adresse suivante : prevention@branche-architecture.fr Dès réception de votre mail, nous vous adresserons les informations et pièces nécessaires au dépôt de votre candidature.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **29 mai 2026**.

Vous priant d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Coprésidence de la CPNEFP,

Sébastien GIRAULT (*Collège des salariés*)

Michel JARLETON (*Collège des employeurs*)

Le Secrétariat de l'Association Paritaire de Gestion de la Branche Architecture